



PLACE DE L'AUDIT
Audit & Expertise-comptable
151, rue de la Forge
13300 Salon de Provence

Téléphone : +33 (0)09.74.76.18.52
Site internet : www.placedelaudit.com

AVENIR 84

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
AVENIR 84
27, bis avenue de la Trillade
84000 AVIGNON

Ce rapport contient 20 pages

PLACE DE L'AUDIT
Société à responsabilité limitée
d'expertise-comptable et
de commissariat aux comptes.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
PACA sous le n°10-00011116 et
à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix- Bastia sous le °4100090969

Siège social : 151, rue de Forge
13300 Salon de Provence
Capital 5 000€
Code APE : 69.20Z
888 237 815 RCS Salon
TVA Union Européenne :
FR 73 888 237 815



Association AVENIR 84

Siège social : 27, bis avenue de la Trillade
84000 Avignon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

À l'Assemblée Générale de l'association AVENIR 84

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVENIR 84 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date



de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Salon de Provence le 13 juin 2024

Place de l'Audit

Christelle POMMIER
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
État exprimé en €					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement	9 900,00	2 503,60	7 396,40	7 792,40
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains	11 700,00		11 700,00	11 700,00
	Constructions	198 238,20	125 386,70	72 851,50	77 063,50
	Installations techniques, mat et outillage indus.	16 405,20	16 405,20		163,84
	Autres immobilisations corporelles	255 193,53	179 037,68	76 155,85	118 896,57
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées	1 700,00		1 700,00	1 700,00	
Autres titres immobilisés				16 336,00	
Prêts					
Autres	5 638,28		5 638,28	5 638,28	
TOTAL (I)	498 775,21	323 333,18	175 442,03	239 290,59	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cdt., adhé., usagers et cpt. rattachés	292 984,12		292 984,12	287 218,48
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	97 928,13		97 928,13	11 228,39
	Valeurs mobilières de placement				
	Instrument de trésorerie				
Disponibilités	405 793,74		405 793,74	125 450,80	
Charges constatées d'avance	2 017,71		2 017,71	1 908,25	
TOTAL (II)	798 723,70		798 723,70	425 805,92	
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 297 498,91	323 333,18	974 165,73	665 096,51	

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	10 663,81	10 663,81
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	204 561,77	60 039,62	
Excédent ou déficit de l'exercice	53 760,32	144 522,15	
Situation nette (sous total)	268 985,90	215 225,58	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	64 887,46	105 212,51
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	333 873,36	320 438,09
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	26 220,16	33 138,33
	TOTAL (II)	26 220,16	33 138,33
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	108 106,00	86 013,00
	TOTAL (III)	108 106,00	86 013,00
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	65 921,50	74 085,89
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	69 336,71	54 458,97
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	104 875,86	89 351,22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	332,81	7 611,01
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	265 499,33		
	TOTAL (IV)	505 966,21	225 507,09
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		974 165,73	665 096,51

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	93,00	157,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	350,50	5,50
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	772 501,65	562 092,04
	dont parrainages	9 376,00	6 268,00
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	483 601,40	533 017,59
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	7 097,60	1 762,11
	Contribution financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 775,13	6 297,78	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	3,99	657,49	
	TOTAL (I)	1 269 423,27	1 103 989,51
Produits financiers	Participations	2 584,74	276,18
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	2 584,74	276,18
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 136,23	5 612,05
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 325,05	45 608,78
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
		TOTAL (III)	58 461,28
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 330 469,29	1 155 486,52
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 330 469,29	1 155 486,52

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	287 663,18	227 837,16
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	34 823,95	21 249,10
	Salaires et traitements	717 233,86	567 610,73
	Charges sociales	150 129,24	107 933,41
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	48 083,36	48 187,69
	Dotations aux provisions	22 093,00	18 673,00
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	146,51	242,01
	TOTAL (I)	1 260 173,10	991 733,10
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 769,27	2 052,92
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	1 769,27	2 052,92
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	11 753,74	16 959,39
	Sur opérations en capital	3 012,86	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		218,96
		TOTAL (III)	14 766,60
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 276 708,97	1 010 964,37
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		53 760,32	144 522,15
TOTAL GENERAL		1 330 469,29	1 155 486,52

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Ressources	Contribution volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total des ressources	0,00	0,00
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	0,00	0,00

ASSOCIATION AVENIR 84

Annexe
Aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31/12/2023
Montants exprimés en euros

Ce document comporte 10 pages

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. INFORMATIONS GENERALES
2. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE (2023)
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE
4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
5. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES INFORMATIONS

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. INFORMATIONS GENERALES

➤ Description de l'objet social, de la nature et du périmètre de l'activité :

- développer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, grâce à la mise à disposition de locaux, de matériels et de personnels d'accompagnement salariés ou bénévoles en direction notamment de publics jeunes et /ou en difficulté d'ordre socioprofessionnel.
- développer de nouvelles formes d'accompagnement éducatives, culturelles, sociales, d'orientation vers l'insertion et vers l'emploi en s'appuyant d'une part sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'autre part sur des réseaux de partenaires institutionnels, associatifs et des milieux économiques intervenant à titre divers dans le cadre de la politique de la ville
- développer un réseau d'échanges, de transfert de compétences et développement de projets liés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment en direction d'acteurs associatifs intervenant dans l'accompagnement social, éducatif et culturel.
- mener toutes activités ou initiatives dans les domaines de l'inclusion, de la médiation et de l'innovation numériques, culturelles et sociales

➤ Description des moyens mis en œuvre :

- la recherche et l'obtention de subventions de fonctionnement et d'équipement auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organismes tels la Caisse d'Allocations Familiales, le Fonds d'Action Sociale et les bailleurs sociaux, organismes chargés de l'allocation des fonds européens, ou des fonds interministériels à la Ville, etc.
- la recherche et l'obtention de subventions d'équipement et de fonctionnement auprès des entreprises, organisations d'employeurs et fondations d'entreprises, etc.
- de façon générale et pour tous les buts qui sont les siens par la multiplication des partenariats et sources de financement pertinents.

2. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les évènements marquants de 2023 ont été :

ACTEUR DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA MEDIATION NUMÉRIQUE :

- Convention COPT contrat de ville pour l'EEI et la Médiation numérique
- Mise en œuvre du Bus France Services en QPV (première année pleine)
- Mobilisation du Bus France Services dans des opérations « d'aller-vers » de prévention santé (Octobre Rose - Mars bleu)
- Dispositif régional SUDLABS 2023
- Conventions avec le département de Vaucluse (publics seniors, insertion, réseau des écrivains publics, permanences en EDeS)
- Permanences à la MJD Maison de la Justice et du Droit d'Avignon
- Dispositif Femmes Connectées 2.0 avec la Préfecture, le Grand Avignon et Pôle Emploi
- Festival pour Toutes et Tous 2023
- Structure porteuse des conseils citoyens, concertation pour le contrat de ville et le NPNRU (évènements Avignon et le Pontet)

ACTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Formations professionnelles : Nous avons organisé des actions de formation professionnelle dans le cadre des Actions de formation conventionnée (AFC) et du Marché de formations inclusives avec comme mandataire SIMPLON PACA. Ces formations ont rencontré un vif succès, avec un taux de réussite à la certification proche de 88%. Le marché des AFC avec la CCI de Nice a pris fin en 2023.
- Formation des Conseillers numériques France Services (CNFS) : Nous avons dispensé une formation aux Conseillers numériques France Services (37 CNFS), avec un taux d'accès au Titre professionnel de 100% avec l'AFPA. De plus, nous avons été retenus dans le groupement lauréat du nouveau marché de formation pour la formation des Conseillers numériques pour les CCP 2 et 3, avec comme mandataire Popschool.
- Projet DEFFINOV : Avenir 84 est le chef de file d'un consortium lauréat de l'appel à projets DEFFINOV de la DREETS PACA. Ce projet vise à transformer les pratiques pédagogiques en associant Tiers-Lieux et Organismes de formation. Ce consortium regroupe Avenir 84, mandataire chef de file, Othis Formation, Méditerranée Formation, la Fédération des Centre Sociaux de Vaucluse et le tiers-lieu La Scierie.
- Participation au PIC Plan d'investissement dans les compétences : Nous avons participé au groupement lauréat du marché de Pôle Emploi dans le cadre de l'Axe 2 du PIC à Orange avec Méditerranée Formation, action qui s'est déroulée sur toute l'année. Poursuite des formations à destination des personnes sous-main de justice avec PREFACE : Formations ICDL et DAO PAO au centre pénitentiaire du Pontet.
- Mise en œuvre des formations DUPLEX avec Sud-Tiers-lieux, l'ANLCI et l'ARDML
- Organisation en septembre 2023 la remise officielle des titres professionnels de développeurs Web Web Mobile avec de nombreux partenaires : Conseil départemental, Ville d'Avignon, Pôle Emploi, French Tech, VPA, CCI de Vaucluse et SIMPLON

ACTEURS DES RÉSEAUX REGIONAUX ET NATIONAUX DE LA MEDIATION NUMÉRIQUE, FABRIQUES DE TERRITOIRE ET DES TIERS-LIEUX :

- Organisation de l'Assemblée Générale de SUD-TIERS-LIEUX à Avignon le 7 mars 2023
- Participation au Comité des tiers-Lieux de l'ANCT pour l'évaluation du Programme national "Fabrique de territoire, Nouveaux lieux, Nouveaux liens" : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/le-soutien-de-letat-aux-tiers-lieux-sur-les-territoires-recherche-evaluative-sur-les-enjeux-impact>
- Organisation de la rencontre départementale des Conseillers numériques CNFS 18 janvier 2023 Préfecture de Vaucluse
- Délégué départemental du HUB DU SUD et participation à la préparation de la feuille de route FNE France Numérique Ensemble
- Organisation des journées NEC Numérique En Commun Vaucluse à Avignon, Bollène et Cavaillon les 7, 8 et 9 novembre 2023 avec le soutien du Conseil départemental et de l'ANCT
- Attribution du poste de COCONUM Conseiller numérique Coordinateur pour le Vaucluse

L'opérateur Avenir 84 est un opérateur reconnu de la médiation, de l'éducation populaire et de la formation au numérique sur le territoire d'Avignon et le Vaucluse ainsi qu'aux échelons régionaux et nationaux.

Ces éléments devraient permettre de déployer sa stratégie de développement pour s'adapter aux enjeux et aux défis annoncés pour 2024 :

- Définition des nouveaux contrats de ville, territoires et thématiques, évolution des dispositifs de participation des habitants (conseils citoyens)
- Mise en œuvre de France travail et nouveaux marchés et dispositifs liés à la formation professionnelle et accompagnement des publics en difficulté, RSA sous condition etc.
- Consolidation et développement de l'activité France services
- Mise en œuvre de la feuille de route FNE France Numérique Ensemble 2024/2028
- Stratégie régionale pour le numérique et évolution du dispositif Sud Labs

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- le chiffre d'affaires

4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **974 166 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 330 469 euros et un total de charges de 1 276 709 euros, dégageant ainsi un résultat de **53 760 euros**.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023. Il a une durée de 12 mois.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

5. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté hormis l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06.

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n° 1 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

Investissements réalisés en 2023 : néant

Note n° 2 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants
	Investissements directs
Matériel de bureau et informatique	3 584

Note n° 3 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans

Note n° 4 : Variation des immobilisations et des amortissements

Situations et mouvements	31/12/2022				31/12/2023
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 900				9 900
Immobilisations corporelles	486 540	3 584	- 8 587		481 537
Immobilisations financières	23 674		- 16 336		7 338
Total	520 114	3 584	- 24 923		498 775

Situations et mouvements	31/12/2022			31/12/2023
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 108	396		2 504
Immobilisations corporelles	278 716	47 687	- 5 573	320 830
Total	280 823	48 083	- 5 573	323 333

Note n° 5 : Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif
		Echéances à moins d'1 an
Factures à encaisser	292 984	292 984
Produit à recevoir	368	368
Subvention à recevoir	97 560	97 560
Charges constatées d'avance	2 018	2 018
TOTAL	392 930	392 930

2. BILAN PASSIF

Note n° 6 : Fonds associatifs

Variation des fonds associatifs	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	10 664				10 664
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	60 040	144 522	144 522		204 562
Excédent ou déficit de l'exercice	144 522	- 144 522	53 760		53 760
Situation nette	215 226	0	53 760		268 986
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	105 212			- 40 325	64 887
Provisions réglementées					
TOTAL	320 438		53 760	- 40 325	333 873

Note n° 7 : Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	33 138		6 918			26 220	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	33 138		6 918			26 220	

Note n° 8 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an et moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédits :				
– CEPAC Trillade	36 718	6 231	24 924	4 489
– CEPAC Epicerie	29 203	3 658	14 632	10 263
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 337	69 337		
Dettes fiscales et sociales	104 876	104 876		
Autres dettes	333	333		
Produits constatés d'avance	265 499	160 666	104 833	
TOTAL	505 966	345 101	144 389	14 752

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 9 : Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	Montant 31/12/2023
Vente de biens	350,50
Vente de places de spectacles	2 870,00
Prestation de services	83 890,15
Formations professionnelles	685 298,00
Cotisations	93,00
TOTAL	772 501,65

Note n° 10 : Ventilation des subventions d'exploitations

Nature de la subvention	Montant 31/12/2023
Etat	170 433.67
Région	9 300,00
Conseil départemental	57 000,00
Ville	22 283,00
Grand Avignon	23 000,00
Agglomération Luberon Monts de Vaucluse	1 500,00
Fonjep	7 107,00
ASP Emplois aidés	185 477.73
Pôle Emploi Aide aux emplois francs	7 500,00
TOTAL	483 601.40

Note n° 11 : Ventilation de l'effectif au dernier jour en équivalent temps plein

Catégories	Personnel salarié
- Cas général	17 ETP (20 salariés)
- Contrats aidés (CAE, EAV, Apprentis, contrat de professionnalisation)	8 ETP (13 salariés)
TOTAL	25 ETP au 31/12/2023

D - AUTRES INFORMATIONS**Note n° 12 : Engagement en matière de retraite**

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à un quart de mois par année de présence dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés présents en CDI au 31/12/2023 s'élève à 108 106 € charges sociales et fiscales incluses.

Ce montant est comptabilisé intégralement au compte 158100 et une dotation de 22 093 € a été comptabilisée au 31/12/2023.

Note n° 13 : Contributions volontaires en nature :

Le règlement A.N.C n°2018-06 impose la comptabilisation des contributions en nature. Ces contributions doivent être comptabilisées et les modalités de recensement, de quantification et de valorisation.

Etant donné le caractère non significatif des contributions de 2023 aucune ne figure dans l'annexe suivante.

Note n° 14 : Déclaration des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

En application de l'article article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 36 880 Euros bruts.

Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	36 880 € bruts	0